

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

**92<sup>e</sup>** séance plénièreVendredi 23 décembre 2011, à 15 heures  
New York

---

**Président :** M. Al-Nasser ..... (Qatar)*La séance est ouverte à 15 h 35.***Point 15 de l'ordre du jour (suite)****Culture de paix****Projet de résolution (A/66/L.32)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 15 de l'ordre du jour à ses 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> séances plénières, le 17 octobre, et a adopté la résolution 66/116 à sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 12 décembre.

Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui va présenter le projet de résolution [A/66/L.32](#).

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur de présenter, conjointement avec la délégation pakistanaise, le projet de résolution [A/66/L.32](#), qui fait fond sur nos efforts collectifs visant à instaurer une paix juste et durable dans le monde.

Les Philippines ont présenté pour la première fois un projet de résolution sur le dialogue interreligieux à l'Assemblée générale en 2004. Nous avons agi en nous fondant sur notre profonde conviction – partagée par nos nombreux partenaires à l'ONU – que l'un des moyens d'instaurer la paix dans le monde serait de rapprocher la famille humaine en renforçant la compréhension et le respect de sa diversité. Nous

savions que ce n'était pas une tâche facile. Toutefois, nous savions également que cela était possible, et c'est pourquoi nous avons assumé cette responsabilité. Nous savions que nous pouvions détruire les murs artificiels qui séparent les êtres humains. Nous savions que cela pouvait se faire par le biais d'un dialogue interreligieux et interculturel.

Sept ans après l'adoption à l'unanimité de la résolution 59/23, qui fait date, nous n'avons cessé de renforcer les fondations de cette initiative et nous sommes attachés avec détermination à élargir la participation des parties prenantes, et leur prise de contrôle. Depuis sept ans, nous pouvons constater une plus grande appréciation du dialogue interreligieux et interculturel dans le cadre des efforts généraux et holistiques déployés par l'ONU pour réaliser la paix. Depuis sept ans, nous avons constaté une reconnaissance croissante de la valeur des efforts déployés dans de nombreuses régions du monde pour encourager le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations. Nous notons avec grande satisfaction que depuis 2004, les résolutions sur cette question ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution de cette année a été parachévé après quatre cycles de consultations. Au cours de ce processus, nous nous sommes efforcés de garder un esprit ouvert et de prendre en considération les commentaires et apports nombreux d'un large

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



éventail de participants. Le dialogue étant le thème central du projet de résolution, il était normal que notre processus se plaçât sous le signe du dialogue.

À cet égard, je tiens à remercier les délégations qui ont pris une part active aux discussions. L'approche constructive et la souplesse dont ont fait montre toutes les délégations ont contribué pour une grande partie au climat positif qui a caractérisé les consultations. Je dois dire que toutes les délégations concernées ont fait les efforts nécessaires pour exprimer clairement leurs préoccupations et surtout pour écouter les préoccupations des autres parties. C'est le type de dialogue que nous cherchons à instaurer, et c'est la base du document dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le projet de résolution [A/66/L.32](#) fait fond sur les événements résultant de la résolution de la dernière session qui soulignait le lien entre le dialogue interconfessionnel, la paix, le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il contient, entre autres choses, les importants éléments suivants. Le projet de résolution contient des mises à jour techniques sur la résolution 65/138, sur la même question, notamment pour ce qui est des derniers événements survenus à l'UNESCO, dont l'adoption, pendant sa trente-sixième session, d'une résolution proclamant une décennie internationale pour le rapprochement entre les cultures et l'adoption de son programme d'action sur une culture de la paix et de la non-violence. Il contient également un paragraphe où l'Assemblée générale se félicite de la création, à Vienne, du Centre international Abdullah Ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel.

Le projet de résolution contient un paragraphe où l'Assemblée générale considère que les médias et les nouvelles technologies de l'information et des communications contribuent à faire évoluer la façon dont les gens perçoivent les différentes cultures et religions, notamment en promouvant le dialogue. Il comporte également un paragraphe où l'Assemblée réaffirme qu'il importe de soutenir les efforts visant à ce que toutes les parties prenantes, notamment les jeunes des deux sexes, participent réellement au dialogue entre les religions et les cultures qui est mené dans le cadre des initiatives prises dans ce sens à différents niveaux et qui vise à remettre en cause les idées préconçues et à améliorer la compréhension mutuelle.

Le projet de résolution contient un paragraphe où l'Assemblée générale se félicite des efforts faits pour mettre les technologies de l'information et des communications, notamment l'Internet, au service de la promotion du dialogue entre les religions et les cultures et, à cet égard, prend note avec satisfaction de la création par le Mouvement des pays non alignés d'un portail électronique consacré au dialogue interconfessionnel, en application des engagements pris à la Réunion ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et le développement tenue à Manille.

Le projet de résolution contient un paragraphe où l'Assemblée salue les actions menées par les acteurs compétents qui s'emploient à faire respecter la diversité religieuse et culturelle aux fins de faciliter la coexistence pacifique et harmonieuse au sein des sociétés, notamment en créant des relations solides et durables entre divers groupes sociaux. Il comporte également un paragraphe où l'Assemblée générale constate également que la société civile, y compris le monde universitaire, joue un rôle important dans la promotion du dialogue entre les religions et les cultures, et recommande de favoriser l'adoption de mesures concrètes à même de mobiliser la société civile, notamment en renforçant ses moyens, en lui ouvrant des perspectives et en créant des cadres de coopération.

De même que la résolution dont nous nous sommes portés coauteurs à la session de l'année dernière, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est le résultat d'un effort et d'un amour très forts. Les Philippines tiennent encore une fois à remercier les délégations qui ont pris une part active à ce processus. Les oreilles, les cœurs et les esprits grand ouverts, nous avons tenu un dialogue sincère caractérisé par l'honnêteté et la coopération. En fait, les consultations ont montré tout le chemin parcouru dans l'entente et le dialogue entre les religions et les cultures.

Nous remercions le Pakistan, notre collègue et principal coauteur, et le groupe central des autres coauteurs, pour tout le travail accompli pour coordonner nos efforts et pour leur flexibilité, ce qui a permis de produire un document final équilibré.

Outre les coauteurs énumérés dans le document [A/66/L.32](#), à savoir l'Australie, le Bangladesh, le Bélarus, le Brésil, l'Égypte, la Fédération de Russie, l'Indonésie, la Jordanie, la Libye, le Myanmar, la

Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, les Seychelles, la Trinité-et-Tobago et le Viet Nam, un grand nombre d'autres pays s'en sont portés coauteurs : Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Brunei Darussalam, Burundi, Cambodge, Chine, Érythrée, Honduras, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Panama, Pérou, République de Corée, République démocratique populaire lao, Rwanda, Singapour, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turkménistan et Turquie.

J'appelle également l'attention de l'Assemblée sur un événement d'importance survenu dans ma région. L'Asie du Sud-Est est connue pour sa diversité religieuse et culturelle. Cette année, pour la première fois, tous les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont portés coauteurs du projet de résolution. Cette manifestation de solidarité illustre clairement la valeur du dialogue interreligieux et interculturel tenu par les gouvernements et par les peuples. Nous exhortons tous ceux qui ne se sont pas encore portés coauteurs du projet de résolution à s'inscrire à la table du Secrétariat.

Nous sommes également reconnaissants de l'assistance technique fournie par l'UNESCO et par le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales. Nous remercions également le Service des affaires de l'Assemblée générale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour son assistance technique.

Le dialogue entre les religions et les cultures reste un élément vital de l'ensemble des efforts que nous déployons pour instaurer une paix durable dans le monde – une paix qui soit tout à la fois une condition préalable au développement et une fin en soi. En présentant ce projet de résolution pour adoption aujourd'hui, les Philippines expriment leur confiance totale que nous allons poursuivre ce que nous avons déjà réalisé et continuer à avancer vers notre objectif commun grâce à un dialogue qui nous rassemble tous au sein de la famille humaine.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan qui va présenter le projet de résolution A/66/L.32.

**M. Raza Bashir Tarar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Étant l'un des deux principaux coauteurs du projet de résolution à l'examen, j'ai le grand privilège de m'associer au Représentant permanent de la République des Philippines pour présenter le texte

figurant dans le document A/66/L.32, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Le Représentant permanent de la République des Philippines a expliqué clairement l'importance de cette initiative dont nos deux pays ont pris la tête depuis quelque temps. Cette initiative a progressivement rallié le soutien d'un large éventail d'États Membres, preuve de son importance et de la nécessité de la faire avancer à divers niveaux.

Ce projet de résolution a fait, pendant deux semaines, l'objet de débats approfondis au niveau des experts dans le cadre de consultations. Tenues dans une atmosphère collégiale, nos discussions nous ont permis d'enrichir la teneur du projet de résolution. Les coauteurs voudraient remercier tous les partenaires pour leurs contributions constructives qui ont permis d'affiner et de renforcer cet important projet de résolution. Nous savons également gré aux délégations de la souplesse dont elles ont bien voulu faire preuve et de leur coopération grâce auxquelles nous avons pu aboutir à un texte équilibré tenant compte des préoccupations de tous les partenaires. Nous espérons par conséquent que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

Le monde d'aujourd'hui est en proie à des idéologies et à des manifestations de méfiance et de défiance mutuelles. Chaque jour, nous avons l'occasion de nous rendre compte de la nécessité de coopérer étroitement les uns avec les autres pour surmonter les craintes mutuelles, infondées mais solidement ancrées, qui trouvent leur source dans un manque de compréhension des différentes religions et cultures et des points de vue des uns et des autres. Il faut s'attaquer efficacement à ce problème en encourageant le dialogue, le respect et la tolérance. Ce projet de résolution vise précisément à atteindre cet objectif par la promotion du dialogue entre les différentes cultures et religions. Seul le dialogue nous permettra de mieux nous comprendre et de promouvoir une culture de la paix. Le dialogue entre les religions et les cultures doit être encouragé de manière organisée à tous les niveaux et par tous, y compris, mais pas seulement, par les responsables religieux, les institutions, les autorités locales et les gouvernements, les organisations régionales et internationales, la société civile et les médias.

Malgré leurs différences théologiques, les religions ont entre elles de nombreux points communs qui nous unissent. Nous devons faire fond sur ces points communs pour promouvoir l'harmonie entre les religions et les cultures entre nos sociétés et au sein de chacune d'entre elles. Le Pakistan considère que la diversité religieuse et culturelle est une force motrice positive susceptible de contribuer considérablement au développement socioéconomique des sociétés multiculturelles. Nous accueillons avec une très grande satisfaction toutes les mesures prises par plusieurs gouvernements et organisations à différents niveaux. Nous apprécions également le rôle important joué par la société civile à cet égard et encourageons ses membres à poursuivre leurs efforts précieux pour le bien de l'humanité tout entière.

Au Pakistan, nous avons mis en place des commissions pour l'entente entre les religions dans tout le pays, avec la participation de chefs religieux de toutes les confessions, dans le but de promouvoir la compréhension, de faire disparaître les malentendus et de favoriser l'harmonie par des réunions et le dialogue. Le Pakistan a également coorganisé la septième réunion Asie-Europe sur le dialogue œcuménique, tenue à Manille en octobre, qui a réaffirmé notre détermination à promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures.

Nous appelons tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution afin de promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande coopération entre les cultures et les religions par le dialogue à différents niveaux, ce qui contribuera à la réalisation d'une culture de la paix.

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.32](#), intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler qu'outre les pays dont la liste figure dans le document [A/66/L.32](#) ou précédemment cités durant la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont aussi portés coauteurs : Burkina Faso, Cameroun et Fidji.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution [A/66/L.32](#)?

*Le projet de résolution a été adopté* (résolution 66/226).

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Pologne, qui souhaite intervenir au titre des explications de position après l'adoption de la résolution.

**M<sup>me</sup> Grabianowska** (Pologne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne au sujet de la résolution 66/226, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». L'Union européenne remercie les délégations philippine et pakistanaise pour l'esprit constructif dans lequel elles ont mené le processus de consultation.

L'Union européenne prend acte des efforts déployés par les auteurs principaux pour tenir compte, dans la résolution de cette année, d'un certain nombre de préoccupations exprimées les années précédentes. À cet égard, nous nous félicitons qu'il soit désormais fait mention, au paragraphe 11, de l'importance de la société civile dans le cadre du dialogue dont cette résolution fait mention. En outre, la préoccupation de l'Union européenne concernant une décennie du dialogue entre les religions et les cultures a été prise en compte de manière constructive puisqu'il est fait référence, dans le préambule de la résolution, à la résolution adoptée par l'UNESCO concernant une décennie internationale du rapprochement des cultures.

L'Union européenne est persuadée que le dialogue interculturel peut grandement aider à la compréhension mutuelle entre personnes de toutes identités culturelles, religieuses et autres, par la promotion de la compréhension et de la tolérance, et en encourageant et en améliorant les relations de manière générale aux niveaux local, national et international. Nous attachons une grande importance au travail réalisé par l'UNESCO, qui mène l'action du système des Nations Unies dans la promotion du dialogue interculturel, ainsi qu'à d'autres initiatives visant à encourager le dialogue et la compréhension mutuelle, telle l'Alliance des civilisations.

Néanmoins, nous avons toujours des réserves concernant certains éléments de la résolution qui vient d'être adoptée. L'Union européenne regrette qu'il ne

soit pas fait mention du dialogue intrareligieux comme un des moyens de promouvoir la compréhension et la coopération. En outre, l'Union européenne souligne que les dialogues interculturel, interreligieux et intrareligieux sont des processus fondés sur des échanges ouverts à tous et respectueux, en particulier au sein des sociétés, entre personnes ou représentants de groupes, d'organisations ou de communautés d'origines diverses.

Le système des Nations Unies et les États Membres de l'ONU peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'efforts dans ce domaine, en les appuyant et en les facilitant. La religion ne doit par conséquent pas être institutionnalisée dans le cadre de l'ONU. De surcroît, les États doivent respecter les prérogatives des chefs religieux et des communautés religieuses, tout comme celles des individus, s'agissant des questions liées à la religion et à la foi; et ne doivent pas s'immiscer dans ces prérogatives. En conséquence, l'Union européenne considère qu'au paragraphe 11 le droit n'est pas reconnu aux gouvernements d'évaluer ou jauger les convictions ou normes religieuses. Les États doivent juger tout acte ou comportement en s'appuyant uniquement sur leur législation nationale conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Par ailleurs, contrairement à ce que laisse entendre la résolution, nous ne pensons pas qu'il faille classer par catégories les individus exclusivement en fonction de leur religion ou de leurs croyances. La religion peut certes constituer une partie des identités multiples d'un individu, mais il est important que la diversité des identités soit prise en compte dans l'ensemble des efforts déployés pour engager le dialogue. Les dialogues interreligieux et intrareligieux sont, en ce sens, deux des diverses dimensions du dialogue. Par conséquent, il faut éviter de donner l'image de blocs religieux monolithiques, la diversité religieuse au sein des sociétés et les multiples identités des individus qui composent ces sociétés devant être respectées en toute circonstance.

Nous regrettons que les auteurs principaux de ce projet de résolution n'aient pas été disposés à incorporer explicitement au texte tous ces fondements essentiels d'un dialogue véritable. Les États membres de l'Union européenne se sont associés au consensus sur la résolution en partant du principe que ces fondements y figuraient implicitement. Nous espérons que des éléments tenant compte de ces préoccupations figureront dans les prochaines résolutions.

**Le Président (parle en arabe) :** Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 15 de l'ordre du jour.

#### **Point 70 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

##### **a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

##### **Projet de résolution (A/66/L.33)**

**Le Président (parle en arabe) :** Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat commun sur le point 70 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à c), et le point 71 de l'ordre du jour, intitulé « Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles », à ses 85<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> séances plénières, les 14 et 15 décembre 2011.

Les membres se souviendront qu'au titre du point 70 a) de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 66/9 à sa 58<sup>e</sup> séance plénière le 11 novembre 2011, et la résolution 66/119 à sa 86<sup>e</sup> séance plénière le 15 décembre 2011.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution [A/66/L.33](#).

**M. Cesa (Argentine) (parle en anglais) :** J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Groupe des 77 et de la Chine pour présenter le projet de résolution intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement », publié sous la cote [A/66/L.33](#). J'ai en outre l'honneur de remercier les délégations de l'Allemagne, de l'Australie, de la Croatie, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la Géorgie, du Japon, du Luxembourg, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Portugal, de la Turquie et de l'Ukraine de s'être jointes à la liste des auteurs du projet de résolution.

Le Groupe des 77 et la Chine estiment que la transition des secours au développement est une étape



importante au cours de laquelle une catastrophe peut déboucher sur des possibilités de développement durable. Le projet de résolution vise donc à intégrer une approche globale de l'aide humanitaire qui favorise une meilleure articulation des efforts humanitaires et de développement dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de reprise après un sinistre.

Cette année, grâce à quatre cycles d'intenses négociations, nous avons convenu de renforcer le projet de résolution en améliorant la formulation concernant l'impact des défis mondiaux et des changements climatiques, et d'apporter au texte de nouveaux éléments, comme en témoigne la nouvelle formulation sur le caractère civil de l'aide humanitaire, sur les principes directeurs concernant le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, sur l'intervention rapide, sur les informations fournies par les systèmes d'alerte rapide, sur la mise en œuvre d'une approche multirisque pour la préparation aux catastrophes, sur les avantages que présentent les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité et la responsabilité des interventions humanitaires, et sur la participation des acteurs du développement à la planification stratégique des efforts de préparation aux catastrophes, de renforcement des capacités de résilience et de relèvement.

Pour finir, je tiens à remercier toutes les délégations de leur participation constructive aux négociations, ainsi que M. John Mosoti, du Kenya, pour le brio avec lequel il a coordonné le projet de résolution au nom du Groupe. Comme les années précédentes, le Groupe des 77 et la Chine espèrent que le projet de résolution sera adopté par consensus.

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.33](#), intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution [A/66/L.33](#)?

*Le projet de résolution [A/66/L.33](#) est adopté (résolution 66/227).*

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 70 a) de l'ordre du jour.

## **Point 71 de l'ordre du jour (suite)**

### **Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles**

#### **Projet de résolution ([A/66/L.31](#))**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat commun sur le point 71 de l'ordre du jour et le point 70 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », à ses 85<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> séances plénières, les 14 et 15 décembre 2011.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.31](#).

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que depuis la présentation du projet de résolution [A/66/L.31](#), outre ceux énumérés dans le document [A/66/L.33](#), les États Membres suivants s'en sont également portés coauteurs : Australie, Canada, Croatie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Israël, Japon, Luxembourg, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Slovaquie.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution [A/66/L.31](#)?

*Le projet de résolution [A/66/L.31](#) est adopté (résolution 66/228).*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 71 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Point 115 de l'ordre du jour (suite)**

### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

#### **g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection**

### **Note du Président de l'Assemblée générale (A/66/621)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Les membres sont saisis d'une note du Président de l'Assemblée générale publiée sous la cote [A/66/621](#). Comme indiqué dans le document, du fait de la démission de M. Enrique Román-Morey (Pérou), l'Assemblée générale doit, à sa présente session, nommer un membre du Corps commun d'inspection pour la durée pleine d'un mandat commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2016.

Conformément aux modalités définies au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, et après avoir consulté les groupes régionaux concernés, j'ai demandé au Honduras de proposer une candidature pour le remplacement de M. Román-Morey. Conformément à la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, le candidat ou la candidate doit avoir de l'expérience dans au moins un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes. Il ou elle doit encore avoir une connaissance du système des Nations Unies et de son rôle dans les relations internationales.

Comme indiqué aussi dans le document [A/66/621](#), ayant procédé aux consultations prévues au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, y compris avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je propose à l'Assemblée générale la candidature de M. Jorge Flores Callejas (Honduras) au poste de membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer le candidat?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de l'alinéa g) du point 115 de l'ordre du jour.

### **Déclaration du Président**

**Le Président** (*parle en arabe*) : La partie principale de la soixante-sixième session de

l'Assemblée générale tire maintenant à sa fin. En ce moment important, et à l'heure où je parle, les membres de la Cinquième Commission travaillent assidûment et sans trêve dans le cadre de négociations sur des questions d'importance cruciale pour l'Organisation, notamment le budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Le processus de négociations sur le budget pour l'exercice biennal a été particulièrement difficile du fait de la crise financière internationale. Je tiens à féliciter toutes les délégations de leurs efforts constructifs, et notamment le Président de la Cinquième Commission et son bureau de sa direction avisée.

Après avoir rencontré à l'instant le Président de la Cinquième Commission, j'ai toute confiance que la Commission parviendra à un consensus sur l'ensemble des points de son ordre du jour, y compris le budget pour l'exercice biennal, ce soir au plus tard. Avant que l'Assemblée générale n'achève la partie principale de ses travaux pour sa soixante-sixième session, je saisis cette occasion pour vous faire part de certaines observations sur ce que nous avons réalisé jusque-là dans nos travaux.

Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement chacune des délégations. Leur esprit constructif, le dévouement dont elles ont fait montre et leur dur travail ont été fort précieux pour les réalisations accomplies. Je tiens aussi à remercier les Vice-Présidents qui m'ont assisté tout au long de cette session, et à exprimer ma gratitude aux Présidents des grandes commissions et autres organes subsidiaires et à leurs bureaux, pour leur leadership et leur engagement.

Je n'oublierai pas à cette occasion de saluer les facilitateurs que j'ai nommés pour appuyer la mise en œuvre des différents mandats délivrés à l'Assemblée générale au cours de la présente session. Ces facilitateurs sont issus de vos rangs – ils sont vos pairs – et j'encourage les délégations à leur prêter appui et à faire preuve de souplesse dans leur collaboration avec eux.

Comme c'est toujours le cas, nous n'aurions pas pu mener à bien nos travaux sans l'excellent appui du Secrétariat général, avec à sa tête le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. BAN Ki-moon, et ses secrétaires généraux adjoints, en particulier M. Shaaban Shaaban. Je tiens aussi à remercier le personnel du Secrétariat, notamment les services d'interprétation et leurs chefs de leur attention et de leur professionnalisme ainsi que des longues

heures qu'ils passent à garantir et à faciliter le bon déroulement des travaux de cette session.

Pour ma part, j'ai mentionné à l'ouverture de cette session en septembre les énormes problèmes auxquels le monde devra faire face sur les plans environnemental, politique, social et économique. Les peuples du monde entier réclament avec plus de force et d'énergie que jamais la bonne gouvernance et la prospérité.

J'ai également fait observer que les actes que nous posons aujourd'hui définiront notre place dans cette période charnière de l'histoire. J'ai appelé tous les participants sans exception à collaborer pour mettre en place un partenariat mondial véritablement uni, afin que nous puissions avancer sur les questions dont est saisie l'Assemblée cette année. Je suis fermement convaincu que les membres se sont montrés à la hauteur du défi et ont fait la preuve de toutes leurs compétences. L'Assemblée a agi de concert et en harmonie sur nombre des grandes questions de notre époque et, à ce jour, a adopté quelque 300 résolutions et décisions.

S'agissant de la Libye, elle a restauré la représentation légitime du peuple libyen, et la communauté internationale répond maintenant aux aspirations d'une Libye nouvelle et libérée. Comme le savent les membres, je me suis moi-même rendu en Libye avec le Secrétaire général le 2 novembre, afin de témoigner aux Libyens du ferme appui des Nations Unies au moment où ils se lancent sur le chemin décisif de la réconciliation, de la démocratie et de la reconstruction.

Quant à la Syrie, l'Assemblée générale a donné voix à ses préoccupations face à la situation qui prévaut dans ce pays. Le 22 novembre, la Troisième Commission a adopté une résolution condamnant les violations systématiques des droits de l'homme commises par les autorités syriennes et appelant ces dernières à mettre en œuvre l'intégralité du plan d'action de la Ligue des États arabes. Afin que tous les membres soient informés, j'ai immédiatement fait distribuer à l'Assemblée le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante, ainsi que le rapport de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme du 2 décembre, transmis par le Président du Conseil des droits de l'homme. J'espère que, grâce aux appels de la communauté internationale, les massacres et la violence en Syrie vont cesser immédiatement.

La question de la Palestine occupe une place particulièrement centrale à la présente session. Nous avons été témoins, ici même, d'un événement historique lorsque, le 23 septembre, le Président du Comité exécutif de l'Organisation de la libération de la Palestine, M. Mahmoud Abbas, a présenté au Secrétaire général la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

Le 29 novembre, nombre d'États Membres et moi-même avons réaffirmé notre solidarité avec le peuple palestinien. Plusieurs résolutions importantes sur la Palestine ont été examinées et adoptées par différents comités cette année encore. Je suis convaincu que l'Assemblée générale doit continuer d'œuvrer collectivement à la concrétisation d'un accord de paix juste, global et négocié au Moyen-Orient. En outre, je voudrais souligner que les implantations de colonies par les Israéliens dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé sont particulièrement préoccupantes. J'exhorte le Gouvernement israélien à geler toutes les activités d'implantation, qui enfreignent le droit international et la Feuille de route.

Dans le cadre des quatre piliers que j'ai définis pour structurer la présente session, j'ai déployé d'énormes efforts et des progrès sont toujours en cours. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur certaines réalisations particulièrement remarquables.

Le premier pilier, « Le règlement pacifique des différends », reflète ma conviction profonde que la médiation joue un rôle crucial dans le règlement des conflits. Partant du constat que les besoins de médiation étaient de plus en plus nombreux, j'ai suggéré « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends » comme thème du débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée. Je remercie les dirigeants mondiaux d'avoir abordé le sujet en faisant part de leurs points de vue et de leurs expériences et en formulant des propositions concrètes.

Pour aider à faire avancer cette question, le 9 novembre, j'ai organisé un dialogue fructueux sur le thème « La médiation à l'Organisation des Nations Unies : expériences et réflexions du terrain » (*United Nations mediation: Experiences and reflections from the field*). J'invite tous les États Membres et les partenaires à consulter le résumé des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de cet événement et à tirer parti des précieux enseignements qui y ont été



communiqués. Cet événement était une première étape, qui sera suivie par d'autres.

Dans un contexte connexe, devant le quatrième Forum de l'Alliance des civilisations, le 11 décembre dernier, j'ai répété qu'il était nécessaire que les jeunes prennent part à la promotion de l'entente interculturelle et du développement durable. Dans le prolongement du forum de Doha, j'organiserai, en mars 2012, un débat interactif sur la promotion de l'entente interculturelle pour édifier des sociétés pacifiques et sans exclusive. À cette occasion, une attention particulière sera accordée au rôle de la jeunesse.

Réaffirmant sa volonté de veiller au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 66/116, qui souligne la nécessité de mettre ces deux documents pleinement et efficacement en œuvre. J'appelle les gouvernements, le Secrétaire général et la société civile à assurer la mise en œuvre de ces deux textes majeurs, ce qui ferait la preuve de l'attachement de la communauté internationale à la promotion de la tolérance et de la non-violence.

S'agissant du deuxième pilier, « La réforme et la revitalisation de l'ONU », la séance plénière sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre (voir [A/66/PV.70](#)). Au cours de ce débat, les membres ont exprimé leur souhait d'une Assemblée générale renforcée, réactive et efficace, et leur volonté d'y parvenir.

Dans un contexte lié, les États Membres ont, le 8 novembre, examiné la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes (voir [A/66/PV.51](#) et [A/66/PV.52](#)). Le 14 novembre, j'ai participé à un atelier sur la réforme du Conseil de sécurité à Tokyo. Cet atelier a été suivi, le 28 novembre, par la première réunion du huitième cycle de négociations intergouvernementales organisée sous ma direction.

J'encourage les États Membres à continuer de prendre une part active dans ces négociations. J'espère que ces négociations contribueront à baliser la voie à des progrès sur la base de la volonté collective des États Membres. Pour continuer d'appeler l'attention sur ce sujet, je prépare actuellement une retraite pour le début de l'année prochaine sur la réforme du Conseil de sécurité dans l'objectif de rapprocher autant que

possible les différentes positions sur cette importante question.

Concernant le troisième pilier, « Renforcement des actions de prévention et de l'intervention humanitaire », il faut indéniablement intensifier les efforts pour faire face aux catastrophes naturelles, dont la fréquence et l'intensité vont en augmentant, comme on l'a observé dernièrement, par exemple à Haïti, au Pakistan, au Japon, en Turquie et en Thaïlande et, enfin, avec ce qui s'est passé le week-end dernier aux Philippines. C'est pourquoi je suis déterminé à cet égard à organiser un débat objectif au printemps 2012 sur la prévention des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe.

À cet égard, c'est tout naturellement que nos pensées et nos sentiments vont à la Somalie, qui nécessite un appui urgent afin de protéger de la famine les populations qui sont confrontées à une catastrophe humanitaire inimaginable. Comme les membres le savent, je me suis rendu en Somalie avec le Secrétaire général, le 9 décembre. Cette visite a confirmé que l'Organisation des Nations Unies et la société civile se tenaient aux côtés du peuple somalien face aux énormes défis auxquels il est confronté. Lors de mes rencontres avec les responsables gouvernementaux somaliens, j'ai réitéré que ce n'est que par la mise en œuvre de la feuille de route adoptée en septembre que des progrès peuvent être accomplis.

On a beaucoup avancé au titre du quatrième pilier, « Développement durable et prospérité mondiale ». En septembre, s'est tenue la première Réunion de haut niveau du genre sur la désertification. Elle a été suivie en octobre de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui a eu lieu en République de Corée. J'ai prononcé une allocution devant la Conférence et présenté un résumé des travaux de la Réunion de haut niveau. Au cours des deux manifestations, les dirigeants du monde ont insisté sur le fait que la désertification ne touche pas seulement les êtres humains, mais elle nuit aussi au développement souhaité et à l'avenir auquel nous aspirons, et précisé que la lutte contre la désertification revêtait une importance capitale.

La Deuxième Commission et la commission préparatoire de la conférence de Rio +20 travaillent d'arrache-pied à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) prévue à Rio en juin. J'ai organisé, les 17 et

18 décembre, une retraite sur la voie à suivre pour que Rio +20 soit couronnée de succès et pour parvenir à un large consensus sur les textes qui seront issus de la Conférence. Nous avons aussi organisé plusieurs réunions et séances d'information sur le développement durable. À Durban, les pays membres sont convenus de travailler à l'élaboration d'un nouveau traité international. Les États Membres ont aussi participé au deuxième dialogue entre l'Assemblée générale et le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur l'écoviolabilité mondiale, à la séance d'information sur l'énergie durable pour tous ainsi qu'à la séance interactive informelle tenue en préparation de l'examen du rapport annuel du Secrétaire général sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement après 2015.

S'agissant des questions macroéconomiques, étant donné la prééminence de l'Assemblée générale en tant que centre légitime où se prennent les décisions engageant l'avenir de la planète, j'ai organisé des séances d'information avant et après la Conférence du Groupe des Vingt. J'ai encouragé à cet égard tous les principaux groupes à coopérer pour relever les défis liés au système économique et financier international. L'Assemblée a tenu son cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. À l'exposition organisée à Rome sur le développement dans les pays du Sud, j'ai réaffirmé ma conviction que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour peu qu'elles soient adéquatement financées, constituent deux outils essentiels pour répondre aux besoins de développement de notre époque.

Outre ce qui a été réalisé dans le cadre des quatre piliers mentionnés, d'énormes progrès ont été enregistrés également dans d'autres domaines, et nous n'en citerons que quelques-uns. Le désarmement, en particulier les armes nucléaires, n'a cessé de figurer en bonne place à l'ordre du jour de la présente session, et la question de la revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Conférence du désarmement de Genève, est une exigence préalable à tout progrès vers la réalisation de cet objectif. À la présente session, les délégations de la Première Commission ont procédé à un échange de vues très intensif et très constructif sur ces questions. C'est pourquoi je compte participer aux travaux de la Conférence du désarmement en janvier pour prendre la parole et transmettre un message de vif soutien, susceptible de renforcer l'action positive visant à revitaliser la Conférence.

À la Réunion de haut niveau de septembre sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, la volonté politique exprimée aura été une importante percée de la part de la communauté internationale s'agissant de protéger les populations les plus vulnérables. J'appelle tous les partenaires à coopérer étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé aux fins de garantir la mise en œuvre de la Déclaration politique (résolution 66/2), et je suis prêt à appuyer les États Membres par tous les moyens possibles.

Dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, nous avons une fois de plus réaffirmé ensemble, à travers la Déclaration politique (résolution 66/144) adoptée par consensus, notre engagement à interdire, combattre et éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. En adoptant la résolution 66/10, nous nous sommes félicités de la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. J'encourage tous les États Membres à coopérer avec le Centre pour lui permettre de mener ses activités en appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La présente session marque aussi un jalon historique important sur le plan du développement humain : la population mondiale est maintenant de 7 milliards de personnes. En outre, au cours de la session, dans le contexte du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires le 5 décembre, nous avons rendu hommage à la contribution de millions d'hommes et de femmes qui, avec désintéressement, consacrent leur temps, leurs connaissances et leur énergie à l'appui des objectifs des Nations Unies et à la promotion d'un avenir meilleur.

La famille des Nations Unies a subi de tragiques pertes récemment. Au cours de notre cérémonie à la mémoire des membres du personnel, le 21 novembre, nous nous sommes réunis au Siège pour rendre hommage à nos 197 amis et collègues bien aimés, tombés en faisant leur devoir. Je souligne une fois encore que la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, en civil ou en uniforme, doivent être au premier rang de nos priorités.

Comme je l'ai dit d'emblée, je crois fermement dans la valeur des partenariats. En octobre, conformément à l'engagement que j'ai pris de

développer et de renforcer notre partenariat mondial, j'ai organisé un dialogue participatif et animé avec les membres de la société civile et du secteur privé. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir à l'avenir. J'informerai bientôt directement les missions des activités informelles que j'ai l'intention d'organiser en 2012. Je veux également collaborer étroitement avec les États Membres en préparation des réunions de haut niveau de la soixante-septième session, notamment en amont de la réunion de haut niveau sur l'état de droit, et de tout autre événement éventuel. Ce faisant, je me réjouis à la perspective de travailler avec toutes les délégations et de pouvoir réaliser des progrès plus importants encore l'an prochain.

En tant que membres du principal organe de délibération et d'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies – qui plus est l'organe le plus représentatif et le plus universel au monde, et le berceau du droit international – nous avons la responsabilité partagée de faire de la paix et de la prospérité une réalité pour tous.

Je remercie les membres de leur coopération et leur présente tous mes vœux pour une nouvelle année pleine de joie, de santé et de paix.

La Cinquième Commission n'a pas encore terminé ses travaux. L'Assemblée générale se réunira de nouveau lorsque tel sera le cas.

*La séance est levée à 16 h 45.*